

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-27/SG/FP portant ouverture du concours professionnel spécial d'accès au cadre des ouvriers du Livre du Corps territorial de l'Imprimerie administrative.

n° 72-27/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
6 janvier 1972

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1972

Date du numéro
25 janvier 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Conformément à l'article 23 de l'arrêté n° 70-1140/SG/CG du 28 septembre 1970, un concours professionnel spécial sera ouvert le lundi 7 février 1972 à Djibouti pour l'intégration dans le cadre des ouvriers du livre du corps territorial de l'Imprimerie administrative. L'horaire des épreuves et le centre d'examen seront indiqués ultérieurement.

Art. 2

Ce concours est ouvert aux agents auxiliaires et contractuels, comptant cinq années de pratique professionnelle dans l'industrie du livre et âgés de moins de 45 ans le 7 février 1972.

Art. 3

Les autres conditions requises pour faire acte de candidature sont celles fixées par le statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux.

Art. 4

Les déclarations de candidature accompagnées de toutes les pièces réglementaires devront parvenir directement par la voie hiérarchique au secrétariat du Ministère de la Fonction publique (Service du Personnel) au plus tard le lundi 31 janvier 1972 avant 17 h 30.